

Date d'expiration

Un passeport canadien est généralement valide pour une période de cinq ans. Toutefois, un passeport délivré à un enfant de moins de trois ans n'est valide que pour trois ans. Avant de prendre des dispositions pour un voyage, vérifiez les dates d'expiration de votre passeport et de celui de chacun des membres de votre famille qui vous accompagne. Si le passeport expire dans les six mois qui suivent la date prévue de votre retour au Canada, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou d'un consulat du pays où vous vous rendez, afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si votre passeport expire dans les six mois qui suivent.

Avez-vous besoin d'un visa?

Vous avez besoin d'un visa pour entrer dans certains pays. Les catégories de visas les plus courantes sont le visa d'affaires, le visa de travail, le visa d'étudiant et le visa de tourisme. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agence de voyages ou auprès de l'ambassade ou d'un consulat (au Canada) des pays où vous comptez vous rendre (visitez notre site Web pour consulter la liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités au Canada). **S'il vous faut un visa, faites votre demande suffisamment à l'avance.**

Certains pays ne vous laisseront entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir et que vous disposez de suffisamment d'argent pour payer vos frais de séjour — vous devrez présenter votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, un relevé bancaire ou encore un visa montrant que vous projetez de visiter un autre pays.

Enfants voyageant seuls ou accompagnés

Si une personne de moins de 18 ans voyage seule ou avec un seul de ses parents, ou avec un autre adulte, nous recommandons fortement qu'elle soit munie d'une lettre de consentement pour tout voyage à l'étranger. Ce document atteste que le parent qui a la garde de l'enfant, ses deux parents ou son tuteur légal, selon le cas, a ou ont autorisé le voyage.

Assurez-vous d'avoir les pièces d'identité requises (acte de naissance ou de baptême, passeport, carte de citoyenneté, fiche d'établissement ou certificat du statut d'Indien, etc.), pour vous-même et l'enfant qui voyage avec vous, ou pour l'enfant qui voyage seul, y compris les documents que pourrait exiger le pays de destination (documents relatifs au divorce, ordonnance de garde, etc.). Ces documents vous aideront aussi à prouver votre citoyenneté, votre statut de résident et vos droits de garde à votre retour au Canada.



Conseils pour voyager avec des enfants

- **N'oubliez pas que vous voyagerez au rythme de vos enfants et non au vôtre.**
- **Tous les enfants ont besoin d'un passeport canadien valide** et des documents d'identité à l'appui. Pour chaque pays de destination, vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat s'il y a d'autres conditions d'entrée.
- **Il est fortement recommandé que les enfants voyageant seuls ou accompagnés d'un seul parent soient munis d'une lettre de consentement** pour chaque voyage à l'étranger. Il est conseillé de la faire certifier ou d'y faire apposer un tampon ou un sceau par un représentant officiel autorisé à faire prêter serment ou à recevoir une déclaration solennelle afin que sa validité ne soit pas mise en doute. Vous trouverez un modèle de lettre de consentement à www.voyage.gc.ca/alt/lettre.asp.
- **Demandez conseil à un avocat** si la garde de l'enfant risque de faire l'objet d'un différend pendant le voyage. Les dispositions de garde établies au Canada ne sont pas forcément reconnues dans certains pays. Pour en savoir plus, consultez notre publication intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*.
- **Assurez-vous que votre enfant ait sur lui un document permettant de l'identifier** au cas où vous seriez séparés.
- **Certaines compagnies aériennes peuvent escorter votre enfant et veiller sur lui s'il voyage seul**, depuis son enregistrement jusqu'à son arrivée. Les compagnies aériennes demandent au parent ou au tuteur de ne pas quitter l'aéroport avant le départ du vol. La personne qui accueille l'enfant à son arrivée doit présenter des documents d'identité et une autorisation.
- **Les bébés sont tenus d'être assis dans un siège de sécurité pour enfant homologué**. Emportez un biberon ou une suce pour équilibrer la pression dans ses oreilles et pour qu'il soit plus à l'aise.
- **Emportez une quantité suffisante de produits pour bébé** ainsi que les médicaments essentiels et une note du médecin indiquant leur usage.

Pour en savoir davantage, consultez www.voyage.gc.ca/alt/enfant.asp.